L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE MATIN, 13 OCTOBRE.

INDE ANGLAISE. — *L'Evening Standard* publie, d'après un correspondant, les détails suivants sur la localité où la mission anglaise à Caboul a été arrêtée par l'officier de Sheere-Ali:

"A 30 milles du campement de Peshawur, s'élève le fort de Jumrood, dernier poste sur la frontière du côté de la passe de Khaiber. Deux milles plus loin, on passe la frontière et l'on entre dans un défilé; mais on ne peut le faire qu'au péril de sa vie, si l'on n'est muni d'un sauf-conduit du chef du district [illegible] et si l'on n'a pas une escorte de féroces tenanciers.

"En entrant dans le défilé, on se trouve entre deux rochers de 1,200 pieds de haut, et, sur un parcours de quelques milles, la route qui a été construite en 1841 par nos sapeurs est assez bonne. Sur les rochers avoisinants sont perchés des bandits couverts de vermine, qui portent toujours sur eux un arsenal complet. On les voit souvent rôder autour du fort de Jamrood, quand ils ne sont pas occupés à se voler et à se piller les uns les autres. Ils n'ont qu'un principe: "Œil pour œil, dent pour dent!" Ils pratiquent la vendetta à un degré qui effraierait même en Corse. Ils ne connaissent ni loi ni règle autres que celles de leurs chefs, mais autant seulement que cela leur plaît, et sont aussi indépendants de Sheere-Ali que du Kaisar-i-Hind. Nous avons eu cependant à leur infliger tant de leçons depuis quelques années qu'ils commencent à craindre un peu l'Angleterre; en conséquence, ils s'aventurent rarement au delà de la frontière. Par contre, ils ont redoublé d'ardeur dans leurs attaques les uns contre les autres.

"De même que les Kurdes des montagnes d'Hakk arri, même lorsqu'ils travaillent aux champs, ils ont la bêche d'une main et une arme de l'autre, et l'on peut dire que, du berceau à la tombe, la guerre, le meurtre et les rapines semblent être leur seule occupation et leur seul plaisir. Tels sont les hommes qui ont pris la garde de la passe de Khaiber."

A propos d'un récent mouvement administratif en Algérie, on lit dans le *Temps*:

L'Algérie est aujourd'hui dans une situation des plus florissantes. Ceux qui n'ont pas pu la visiter peuvent s'en convaincre par un simple coup-d'œil jeté sur ses produits dans les galeries de l'Exposition; ses marbres et ses bois peuvent rivaliser avec les plus beaux échantillons des pays les plus privilégiés; l'alfa offre à l'industrie des ressources merveilleuses, et les blés de l'Afrique prouvent qu'elle pourrait être encore, comme sous l'empire romain, le grenier de l'Italie.

Ceux qui ont vu l'Algérie aux débuts de la colonisation, et qui ont pu la visiter de nouveau depuis quelques années, ont constaté des progrès vraiment merveilleux. Quels changements n'ont pas été opérés dans la plaine de la Mitidja et sur les bords du fleuve Masafran! La propriété de la Trappe à Staoueli, celles de MM. Arlès-Dufour, de Lescasde et tant d'autres, ont transformé d'humides marécages en plaines d'une fertilité incomparable.

Rien n'est peut-être plus frappant à ce point de vue que ce village de Boufarick, aujourd'hui si riant, entouré de beaux arbres et de magnifiques maisons, et qui, avant 1848, a dévoré, hélas! deux générations d'hommes. Les provinces d'Oran et de Constantine ne renferment pas moins d'éléments de prospérité.

LA MAGISTRATURE FRANÇAISE. — Au moment où l'on s'occupe beaucoup et à des points de vue différents depuis quelque temps de la magistrature française, on lira peut-être avec intérêt les renseignements statistiques qui suivent relativement au nombre des membres des cours et tribunaux de France et aux traitements de ces magistrats, que nous trouvons dans le *Journal des Débats*:

La cour de cassation se compose de 50 membres; elle figure sur le budget de dépenses pour une somme de 1,060,000 fr. Le premier président a 30,000 fr. d'appointements; les trois présidents de chambre touchent chacun 25,000 fr.; les 45 conseillers reçoivent chacun 18,000 fr.

Il est alloué au procureur général 30,000 fr.; au premier avocat général 25,000 fr.; à chaque avocat général—on en compte 5—18,000 francs.

Les traitements des membres des cours d'appel figurent au budget pour une somme totale de 6,036,310 fr.

On compte 26 premiers présidents, 92 présidents de chambre, 617 conseillers, 26 procureurs généraux, 14 premiers avocats généraux, 54 avocats généraux et 61 substituts de procureurs généraux.

Il est alloué 25,000 fr. au premier président et au procureur général de la cour d'appel de Paris; 20,000 fr. aux premiers présidents et aux procureurs généraux des cours de Bordeaux, Lyon, Rouen et Toulouse.

Un sixième premier président reçoit 18,000 francs, et les vingt autres premiers présidents touchent chacun un traitement de 15,000 fr.

Il est alloué à 7 présidents de chambre un traitement de 13,750 fr.; à 16 autres, 10,500 fr.; enfin les 69 autres reçoivent chacun 7,500 francs.

Un traitement de 11,000 fr. est alloué à 64 conseillers de Cour d'appel; 100 reçoivent seulement 7,000 fr.; enfin chacun des 453 autres ne reçoit que 5,000 francs d'appointements.

Les 14 premiers avocats généraux ont chacun un traitement annuel de 7,500 fr. Sur les 54 avocats généraux, 7 touchent chacun 13,200 fr.; 12 reçoivent 8,167 fr., et les 35 autres, 5,833 fr.

Les traitements des substituts des procureurs généraux se répartissent ainsi: 11 reçoivent chacun un traitement annuel de 11,000 fr.; 8 touchent 5,250 fr. et 42 ne touchent que 3,750 fr.

Occupons-nous maintenant des tribunaux. Les traitements des membres des tribunaux de première instance figurent au budget pour près de 9 millions.

On compte en France 359 présidents, 114 vice-présidents, 385 juges d'instruction, 763 juges, 359 procureurs de la république et 391 substituts de procureurs de la république.

Le président du tribunal de la Seine et le procureur de la République près ce tribunal touchent chacun 20,000.

7 présidents de tribunaux et leurs 7 procureurs de la république ont un traitement de 10,000 fr.

Les présidents et les procureurs de la république de 8 tribunaux reçoivent 7,000 fr.

Les présidents et les procureurs de la république de 26 tribunaux touchent chacun 6,000 fr.

Les présidents et les procureurs de la république de 142 tribunaux de première instance n'ont qu'un traitement de 4,500 fr.

Enfin les 175 derniers présidents ou procureurs de la république ne touchent chacun que 3,600 fr.

Les traitements des 114 vice-présidents sont ainsi fixés: 11 touchent 10,000 fr.; 20 reçoivent 6,250 fr.; 7 ont 4,373 fr.; 14 ne reçoivent que 3,750 fr.; enfin, les 62 derniers ne touchent annuellement que 3,375 fr.

Parmi les 385 juges d'instruction, 20 ont un traitement de 9,660 fr.; 13 reçoivent 6,000 fr.; 8 touchent 3,200 fr.; 27 reçoivent 3,600 fr.; 142 n'ont qu'un traitement de 3,240 fr.; et 175 touchent seulement 2,880.

Sur les 763 juges que comptent les tribunaux de première instance en France, 42 reçoivent 8,000 fr.; 47 touchent 5,000 fr.; 32 ont un traitement de 3,500 fr.; 88 reçoivent 3,000 francs; 349 ont seulement 2,700 fr.; enfin, les 203 derniers n'ont qu'un traitement annuel de 2,400 fr.

Les traitements annuels des substituts se répartissent comme suit:

26 touchent 8,000 fr.; 31 reçoivent 5,000 fr.; 15 reçoivent 3,500 fr.; 43 n'ont que 3,000 fr.; 198 touchent 2,700 fr.; enfin, les 178 derniers ont un modeste traitement de 2,400 fr.

—Scène de province:

Mlle Nathalie a les plus beaux yeux du monde et elle les fait briller volontiers derrière son rideau. Le colonel des chasseurs l'a remarquée, et il ne manque jamais, en passant, de faire caracoler son alezan devant la fenêtre garnie de capucines, au No 11 de la Grande rue.

Le commandant a aussi un très beau bai brun, qui n'a plus besoin de l'éperon pour piaffer noblement au même endroit.

Les maréchaux-des-logis, les brigadiers, et même plusieurs cavaliers de 2e classe, ont été éblouis par les beaux yeux de Mlle Nathalie, et leurs destriers, mus comme par un ressort, font feu des quatre fers à dix mètres où est caché ce trésor.

L'autre jour, il y a grande inspection. Le général [illegible] de la tenue des troupes. Le régiment passe dans la Grande rue, et on aperçoit la fenêtre garnie de capucines.

Patatras! rran!.... Tout le régiment se met à piaffer et à caracoler; c'est une véritable épopée.

Le général, au milieu des [illegible], est très étonné de voir le [illegible] avec beaucoup de [illegible] des éperons et de la cravache [illegible].

[illegible] colonel, vous ne savez donc pas que j'ai été lieutenant ici, en 1846?

LE THÉATRE FRANÇAIS, A PARIS.—A la Comédie-Française, le chiffre quotidien de la recette dépasse 7,700 francs. Et un mot: on refuse du monde fou tous les soirs.

En présence de cette prospérité [illegible] qui ne [illegible] d'argent dans la [illegible]. Tout [illegible]. Mais comment [illegible], quand la [illegible] est bonne?

On vient [illegible] une représentation de [illegible], c'est-à-dire une matinée dans l'après-midi de chaque dimanche.

Ces représentations de jour ne finiront pas avec l'Exposition, Dieu merci!

[illegible] donnent, pendant l'hiver, deux représentations le dimanche, la Comédie-Française, qui a un répertoire si brillant et une troupe si nombreuse, va durant toute la saison, offrir aux Parisiens des matinées dominicales.

[illegible] les résultats [illegible] excellents.

La première de ces représentations de jour aura lieu dimanche prochain; elle se composera du *Misanthrope*, joué par MM. Delaunay (Alceste), Coquelin (Géronte), Prudhon (Acaste), Boucher (Clitandre), Baillet (Philinte), Coquelin cadet (Dubois), Mmes Favart (Arsinoé), Croizette (Célimène), Reichemberg (Éliante), et de la [illegible], Prudhon, Boucher, Mmes Favart, Blanche Baretta et Broisat pour interprètes.

A propos du *Misanthrope*, nous ferons remarquer que M. Delaunay a récemment pris possession du rôle d'Alceste, où il est tout à fait remarquable.

Je dis plus haut qu'on refuse un monde fou, tous les soirs, au Théâtre-Français. C'est l'exacte vérité appuyée sur des chiffres d'une éloquence!...

L'empressement des étrangers à venir applaudir des chefs-d'œuvre du passé et du présent est tel, que je peux vous citer ce fait—sans précédent.

Il ne se passe pas un jour sans que des voyageurs, débarquant du chemin de fer, [illegible] à l'hôtel, [illegible] au bureau de location avant son ouverture. Oui, tous les matins, vous pourrez voir des gens descendre de leurs voitures, encore chargées de bagages, et s'assurer de billets avant de s'assurer d'un gîte.

Les journaux ont appris aux provinciaux et aux étrangers à quel point les théâtres sont envahis, et les voyageurs croient devoir, au débotté, comme on dit, retenir leurs places dans le théâtre qu'ils tiennent à visiter avant tous les autres.

—Marseille, 25 septembre.—Dans la séance du Conseil d'arrondissement, M. Clovis Hugues émet un vœu tendant à ce que l'administration supérieure empêche, à l'occasion de l'arrivée de l'évêque de Marseille, toutes les manifestations de nature à provoquer des contre-manifestations et des troubles dans la cité.—M. Dédebat, secrétaire général de la préfecture, fait des réserves expresses, disant que le Conseil excédait ses attributions.

M. Pierre Roux appuie le vœu de M. Clovis Hugues. Le président propose un ordre du jour qui, après discussion, n'est pas mis aux voix. M. Pierre Roux complète le vœu émis par M. Clovis Hugues, priant la municipalité marseillaise, à l'occasion de l'arrivée de l'évêque de Marseille, de faire exécuter intégralement la loi de germinal.

Ces vœux, mis aux voix, sont adoptés par 5 voix contre 3.

Le colonel Henderson, dit le *Journal des Débats*, adresse tous les ans au secrétaire d'Etat de l'intérieur un rapport sur la police de la capitale placée sous ses ordres. Cet intéressant document vient d'être publié. L'immense surface de Londres, qui s'étend sans cesse (en 1877, on a construit 14,410 nouvelles maisons, 270 nouvelles rues et deux squares) l'intensité du trafic des voitures dans les rues, les lois sanitaires à faire observer imposent aux agents un travail et une activité sans relâche.

L'effectif de la force destinée à protéger les habitants s'élève à 10,446 hommes et officiers. L'année 1877 a été marquée par une augmentation d'arrestations (77,982) et de vols, due à la misère générale dans les classes ouvrières, et aussi aux exploits d'une bande de malfaiteurs qui dévalisaient les maisons inhabitées. Il n'y a pas d'augmentation dans le chiffre d'autres arrêtés (38790).

La conduite des agents a été bonne: 167 seulement ont été renvoyés du service. Les attaques dont les policemen ont été l'objet se sont élevées à 2,847;—quelques-unes sont d'un caractère sérieux. Le nombre de personnes tuées dans les rues par des chariots ou des voitures de roulage a été de 70; les cabs ont causé la mort de 9 personnes; les omnibus, de 12; les coupés, de 5; les charrettes légères, de 19. Durant l'année, 8,483 enfants et 3,216 adultes ont disparu; mais 5,441 enfants et 729 adultes ont été retrouvés par les soins de la police, 3,017 enfants et 2,274 adultes sont revenus d'eux-mêmes, 2 enfants et 60 adultes ont commis des suicides. Il reste un total de 23 enfants et de 153 adultes dont on a perdu la trace. On a photographié les cadavres de 39 individus qui n'ont pas été reconnus.

Le rapport rappelle que le service des détectives a été réorganisé sous le nom de "département des investigations criminelles." Il s'occupe des cas d'extradition, de naturalisation, des enquêtes pour le gouvernement et des crimes d'un caractère sérieux.

L'Italie raconte qu'une jeune Sœur de charité, Mlle R...., Française, qui était attachée à l'hôpital de Santo-Spirito de Rome, vient de prendre la fuite dans des circonstances assez romanesques.

Mlle R.... a vingt ans aujourd'hui. Elle entra dans l'Ordre de Saint-Vincent-de-Paule à l'âge de quinze ans et fut appelée à donner ses soins aux malades de l'hôpital de Santo-Spirito dans les premiers jours d'août. Sa jeunesse et sa beauté attirèrent aussitôt l'attention des docteurs qui desservent cet établissement.

La supérieure s'en inquiéta et lui adressa plusieurs fois des reproches sur l'accueil qu'elle faisait aux compliments. Ces réprimandes n'eurent pour résultat que d'irriter notre religieuse et de lui faire prendre en dégoût son existence. "Je ne peux plus rester, disait-elle; je veux recouvrer ma liberté."

Vendredi soir, vers dix heures, le concierge qui garde la grande porte du côté de l'Arco di Santo-Spirito fut réveillé par une femme [illegible], qui voulait sortir de l'hôpital.

Le concierge s'y opposa d'abord, mais l'inconnue lui montra un laisser-passer portant la signature d'un docteur de l'hôpital. Cela n'était pas suffisant et le concierge ne devait pas ouvrir; mais il se laissa persuader.

Une voiture était devant la porte depuis une heure et demie. La femme, qui n'était autre que Sœur R.... monta lestement dans le véhicule où se trouvait déjà son ravisseur, et le cocher, qui était au courant de tout, fouetta son cheval et partit au galop.

Le prince don Paolo Borghèse s'empressa, le lendemain même de la fuite, d'en informer le commandeur Bolis et M. Manfroni, inspecteur de la section de Borgo, parce que Sœur R.... est encore mineure.

Les recherches, jusqu'à présent, sont restées sans résultat. On ignore également le nom du ravisseur.

On a dit que M. Alfred Naquet avait écrit une lettre dans laquelle il s'excusait de n'avoir pu assister au dîner de Romans. Dans cette lettre, qui vient d'être publiée, le député de Vaucluse déclare nettement que depuis les élections dernières les temps sont changés et que l'ère de l'intransigeance est close.

M. Naquet espère même qu'après comme avant les élections sénatoriales les diverses fractions du parti républicain pourront rester unies pour "marcher à la conquête des progrès par lesquels la République légitimera l'enthousiasme et l'amour qu'elle inspire aux populations de la France."

Un nouveau journal, auquel collabore M. Rochefort, vient de paraître en Suisse, sous le titre: *L'Apôtre*.

—Un riche Américain, sir Edward Tramph, décédé dans ces derniers temps, a laissé un legs bizarre et probablement sans précédent. Aux termes de son testament, une somme de un million est affectée à la construction et à l'entretien d'un hôpital de chevaux.

Possesseur lui-même de plusieurs de ces animaux le testateur stipule expressément qu'ils devront être placés dans l'hôpital fondé par lui, et qu'ils y seront entretenus et soignés jusqu'à ce qu'ils y meurent de vieillesse.

L'établissement contiendra une cinquantaine de pensionnaires, choisis parmi les chevaux âgés, hors de service ou infirmes, et que recommanderaient leurs longs services.

[illegible] fonds spécial destiné à payer, pour tout cheval de rebut [illegible] une somme égale à celle que donnerait de lui l'équarrisseur.

[illegible]

[illegible] ennuyeuse! Voyons la chronique;

"Un duel à l'épée a eu lieu hier, [illegible] le sieur R...., auteur de l'offense. Le sieur G.... a été tué par un coup d'épée qui lui a traversé la poitrine."

Ah! pardon! la chronique n'est guère plus divertissante!

La femme (avec une grande inquiétude) [illegible]

Aux électeurs démocrates-conservateurs de l'Etat de la Louisiane.

Bureaux du Comité Central du parti démocrate-conservateur de l'Etat, Nouvelle-Orléans, octobre 1878.

[illegible] a accompagné le fléau fatal qui sévit dans une grande partie de la communauté, ce comité a évité jusqu'à présent de hâter l'agitation d'une campagne active dans les sections si douloureusement affligées. La fin prochaine de l'épidémie, le terme de l'enregistrement et [illegible] l'impérieuse nécessité de presser les opérations de l'enregistrement de manière à assurer le vote entier de ceux qui désirent une administration fidèle et économique de nos affaires.

L'inauguration d'un bon gouvernement faite [illegible] pendant les deux années de l'administration démocratique montre déjà une réduction de plus de trois millions de piastres dans les dépenses annuelles des gouvernements d'Etat, de paroisse et de ville, [illegible] dans les [illegible] du législatif, les impressions, des levées, de l'assessment et de la collection de la taxe, une économie de plus de $800,000 pour l'Etat et de plus d'un million et demi pour la ville en desséchement ou autres dépenses, et d'au moins $300,000 pour les paroisses, ce qui conduit à des économies plus grandes encore. Ce résultat tout en excitant l'admiration ne doit être qu'un stimulant pour élire en novembre des législateurs qui presseront et compléteront la réforme si heureusement commencée.

L'importance de choisir des hommes honnêtes et éprouvés ne peut être trop appréciée quand on ajoute que, sans compter d'autres importants devoirs, de l'Assemblée [illegible] le choix d'un sénateur des Etats-Unis, sur les efforts duquel nous devons compter en grande partie pour obtenir l'admission de notre sénateur déjà élu, et le retour à la Louisiane de ce droit de vote égal à celui des autres Etats, ses frères, dans cette branche de la Législature nationale, droit qui lui a été si longtemps et si injustement refusé par la majorité radicale dominante.

Dans la chambre basse du Congrès une délégation complète sera choisie, laquelle dûment élue, devra conjointement avec les délégations de la vallée du Mississipi, représenter nos intérêts nationaux et représentera probablement une partie des arbitres de l'élection présidentielle de 1880 au cas où cette question serait laissée à la Chambre des Représentants. D'égale importance avec ces élections vient celle du Trésorier d'Etat, laquelle comprend le bureau des dépenses du gouvernement, qui demande dans son organisation de grandes altérations et changements.

Envisagée de toutes les manières il n'y a jamais eu d'élection aussi importante que celle qui réclame aujourd'hui l'attention de notre population si aucune dont les conséquences puissent être aussi favorables ou aussi nuisibles aux intérêts de notre Etat. Afin de faire face à la circonstance la démocratie a choisi ce que l'Etat a de mieux pour représenter le parti. Ces candidats de la démocratie sont appelés à lutter contre nos anciens ennemis qui ayant recours à des déguisements et subterfuges sans nombre se présentent sous la forme de "candidats indépendants."

D'autres dans un but d'avancement personnel cherchent à exploiter de fausses questions de circulation et d'améliorations publiques et ont affecté d'ignorer les principes adoptés par la Convention de Bâton-Rouge qui lient d'une manière irrévocable le parti Démocrate-Conservateur et ceux dont on a fait choix comme candidats, aux principes les plus libéraux de finance, favorisant les industries du pays, recommandant un système d'amélioration publique et là où il y aurait nécessité exigeant l'appui et le secours du gouvernement fédéral.

Les artifices et prétextes de ces adversaires désespérés ne sauraient prévaloir dans une communauté où l'on a si souvent su combattre les desseins perfides et funestes d'un ennemi caché, si fertile en expédients, mais dénué de tout principe, et qui ne pouvant plus nous tromper par des promesses qui ne se réalisent jamais, est toujours prêt à fomenter la guerre civile et le trouble parmi nous pour atteindre son but et arriver à ses fins.

Des organisations secrètes, formées dans le but de troubler la paix publique et d'atteindre au résultat désiré par la force, ne pouvant y arriver par la majorité des votes, ont été formées par d'astucieux meneurs qui essaient par des promesses trompeuses d'obtenir l'appui de nos concitoyens. A tous ceux qui ont été ainsi induits en erreur nous adressons la cordiale demande d'abandonner ces messieurs sans foi et de se joindre à nous pour appuyer et conserver un gouvernement assurant à tous une égale sauvegarde, garantissant les mêmes droits à l'éducation de tous et sincèrement désireux aux relations amicales des races sur une base de justice et de confiance mutuelle.

Ne s'arrêtant pas aux professions de mécontents calculateurs, s'en rapportant à une administration consciencieuse pour la protection, à tout prix, des droits et des privilèges de chaque citoyen contre les attaques, de quelque côté qu'elles viennent, la démocratie conservatrice, composée de tous les conservateurs et renforcée par un grand nombre de citoyens de couleur qu'ont attirés à elle la sagesse et la fermeté du gouvernement actuel, accomplira sa mission et remplira ses devoirs comme elle l'a fait dans le passé. Elle suivra le conseil de l'illustre soldat, du grand citoyen dont la prudence dans le cabinet et le génie sur les champs de bataille ont valu au Sud une renommée impérissable; elle l'écoutera quand il dit: "le plus important des principes est, à mon avis, le maintien du parti démocrate des Etats-Unis dans toute son intégrité, car c'est à lui que nous, hommes du Sud, devons de n'être plus des provinces conquises et d'être protégés par la constitution. Si nous l'empêchons de se diviser il aura probablement le Congrès et la présidence, il rendra au gouvernement l'honnêteté et l'esprit d'économie, il nous rendra la véritable interprétation du pacte fondamental, il rendra la prospérité au pays."

ALBERT VOORHIES, président du comité central de l'Etat,
O. M. TENNISON, secrétaire.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dont aucune [illegible] ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les [illegible] communications devront être adressées au secrétaire, P. O. Box 1264, Nouvelle-Orléans.

E. [illegible]AGUE, O. CARRIÈRE, S. MARTIN, D. M. P., ALFRED MERCIER, RAOUL [illegible]

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du 24 de juillet 1876 et particulièrement celui-ci:

"Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à exercer nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière [illegible] et une législation injuste [illegible] républicain, et nous engageons le parti démocratique au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 9000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Ruthford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etat-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississipi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

L'UNION FRANÇAISE.
Comité de Secours.

AVIS IMPORTANT.

Nlle Orléans, 1er octobre, 1878.

A PARTIR de ce jour, toutes les demandes de secours seront reçues au siège de la société No 9 Rue St Louis, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Les bons de secours en argent seront payés par le trésorier, de midi à 1 heure et de 3 à 4 heures.

Par ordre du comité,
A. GUILLEMET,
Assistant Secrétaire-Trésorier.
2 oct—10f

Société Suisse de la Nouvelle-Orléans.

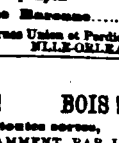

En présence de la douloureuse épidémie qui sévit parmi nous, et les profondes misères qu'elle fait naître, les Suisses et leurs familles obtiendront de prompts secours.

Des provisions seront délivrées le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI de 7 à 10 heures du matin, aux personnes munies de bons du comité de secours suivant:

1er District—M. WINTELER, 142 Poydras. GEO. GAMPER, 64 rue Tchoupitoulas.
2nd District—GEO. FATZER, coin Bourbon et Ste-Anne.
3nd District—H. DERIAZ, 308 rue Dauphine.
3ème District—L. H. PERRET, 82 rue Fort.
COL. J. B. VINET, 207 Canal.
4ème District—P. SCHNELLER, 590 rue des Magasins.
4ème District—J. T. BIRCHMEYER, 199 rue Washington.
5ème District—J. SENN, 47 Passage de la Bourse.

Bureau central, 65 rue Dumaine où des dons en argent ou en nature seront reçus avec profonde reconnaissance. 13 sept—1f

Association Peabody de subsistance.

Nlle-Orléans, 7 septembre 1878.

L'assemblée des différentes sociétés de charité [illegible] appelée à ce qui suit:

A une réunion qui a eu lieu ce soir la résolution qui suit a été adoptée.

Résolu: Que toutes les personnes qui ont déjà obtenu des provisions n'auront pas droit à de nouvelles rations jusqu'à ce que toutes les demandes nouvelles soient [illegible].

F. DOLHONDE, Président.
JNO. FITZPATRICK, Assistant-Secrétaire.
8 sept—3m

Salle du Comité de Secours de l'Association Homœopathique, No 169 rue du Canal.

Cette Association procurant toutes les facilités [illegible] pour venir en aide aux malades, [illegible] à tous ceux qui auront besoin de ses services. Toute demande adressée à l'Association recevra une attention prompte et immédiate, [illegible]

ALBERT VOORHIES, Président.
J. G. BELDEN, M. D.
A. R. DEVILLENEUVE, M. D. Vice-Président.
[illegible] Secrétaire.
[illegible] Trésorier.
8 sept

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —FERA— A la Nouvelle-Orléans, Lne., LE MARDI, 12 NOV., 1878, LE GRAND TIRAGE MENSUEL De la Loterie à $2. CLASSE L.

GROS LOT: $30,000. 1857 LOTS! —LE TOUT S'ÉLEVANT A— $110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, DANS LA MATINÉE DU MARDI, 12 NOV. 1878. —A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire! 100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots d	1,000	5,000
20 Lots d	500	10,000
100 Lots d	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 12 Novembre 1878. TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président, Nouvelle-Orléans, Lne

[illegible]

ASSOCIATION HOWARD.
Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux adresses ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie de G. W. BATTERLY, coin Avenue Napoléon et Magazine.
A la charge de Columbus H. Allen.
Entre les Avenues Napoléon et Louisiane le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magazine et Avenue Louisiana.
A la charge de Fred. N. Ogden.
Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Première—
A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième;
A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et [illegible].
De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—
A la pharmacie de A. GARBSCH, coin St Charles et Washington.
A la charge de F. R. Southmayd.
De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas;
A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magazine.
A la charge de Henry Ginder.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicity Road et Première—
A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.
A la charge de Thomas Green.
De Felicity Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magazine et Félicité Road;
A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Felicity Road à la rue Julia, de la rue St. Charles à la cyprière.
A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;
A la pharmacie CURTIU, coin des rues Gravier et Delord.
A la charge de J. M. Vandegrift.
De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—
A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.
A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annunciation et Calliope.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Julia à Canal, entre Remparts et le fleuve.
A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.
A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.
A la charge de Geo. A. Pike.
Entre Julia et Canal, de Remparts à la cyprière—
A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Rampart et Poydras.
A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette.
A la pharmacie de GEO. BAIRNSFATHER, No [illegible] rue Commune.
A la pharmacie de M. FREUND, No 43 rue Franklin.
A la charge de A. J. Vandegrift.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de ST-CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.
A la charge de Jules Aldigé.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.
A la charge de L. W. Baquié.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.
A la pharmacie de D. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.
A la charge du Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.
A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS, rue Claiborne No 389
A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.
A la pharmacie ERNEST HUBERT, 383 Esplanade.
A la pharmacie F. BACHLER, No 380 Royale, coin Française.
A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs-Elysées et Rue Enfants.
A la pharmacie LEON DURIEU, No 395 Claiborne, côté Nord.
A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.
E. LARRIEU, coin Urquhart et St-Bernard.
Du Fleuve à la cyprière, entre Champs Elysées et la section au dessous du 3me ward—
A la pharmacie T. DAVIESON, coin Victoire et Marigny.
A la pharmacie P. SHAEFER, coin Craps et Bagatelle.
A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien.
A la pharmacie C. WALLER, coin Enghien et Dauphine.
A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.
A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.
Ou autres pharmacies.
A la charge de John M. Coss.
A la pharmacie BOEJOCK, coin Champs Elysées et Love.
A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.
A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.
Par ordre de l'Association
30 août— F. R. SOUTHMAYD. Secrétaire.

Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans. Nlle Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 22 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante:

JNO. WILSON,	M. MELLINGER.
E. PRAGST,	A. WALZ.
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK.
E. SALOY,	T. FLANAGAN.
M. ABASCAL,	M. SCHNEIDER.
D. HUGHES,	J. SAMBOLA.
A. D. FINLAY,	A. BAKER.
THEO L. SUGG,	S. M. MILLER.
F. JAUFROID,	GEO. ELLIS.
P. SANCHO,	J. H. MENGE.
P. THORMAEHLEN,	M. MANN.
P. E. SARRAZIN,	A. XIQUES.

N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

28 juil—1f P. M. SCHNEIDAU.

THE ROYAL, A Hamilton Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe et principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des excursions sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.
26mai—1f

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 42 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur.
12 jan—1an

BUREAU DE PRETS. OTTO SCHWANER, 17.......RUE BARONNE.......17 ENTRE CANAL ET COMMUNE. Près de la SALLE GRUNEWALD.
30 jan—1an

S.N. PIKE'S *Magnolia* WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros [illegible] le vendent à la Nlle-Orléans. 30sept—1an

AMT. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons, Négociants-Commissionnaires, ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, [illegible]

L'EUCALYPTUS BITTERS. [illegible] BURKE & THOMPSON, No 65 RUE TCHOUPITOULAS N.O.

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS, PIANOS DONT PLUS DE 61,000 sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre [illegible] LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc sur garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS [illegible]

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS", qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente desquels il a [illegible] HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons. Importation de tout ce qui se rattache à la musique. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET, PHARMACIEN-DROGUISTE, Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters. 56 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78—1 an.

PHARMACIE DUCONGE, 90.......RUE DE CHARTRES.......90 NOUVELLE-ORLÉANS. A. CARROUCHÉ, SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de: MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on [illegible] établissement du premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willson's Dysentery Remedy. 1er sept.—1 an.

Association catholique de secours POUR LES Victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans.

L'Association de St. Vincent de Paul de la Nlle-Orléans ayant notifié aux autorités ecclésiastiques qu'elle se trouve dans l'impossibilité, avec les ressources ordinaires qu'elle consacre à son œuvre de charité, de répondre aux demandes [illegible] de secours, par suite de la grande détresse qui résulte de l'épidémie régnante, une Association catholique de secours dont la mission sera d'aider à la collection de fonds pour subvenir aux besoins du grand nombre de veuves et d'orphelins, sans distinction de croyance et de couleur, dépourvus de tout appui, et qu'un époux [illegible] doit laisser nécessairement à la charge d'une communauté appauvrie et d'ailleurs déjà trop pleine, a été formée à la suggestion du très Rév. G. A. Rouxel, vicaire général.

L'Association, en conséquence, adresse un appel urgent aux Très Rév. Archevêques et aux Rév. Évêques et membres du clergé, en ce pays et en d'autres pays, à toutes les organisations catholiques, à tous les catholiques individuellement et à toutes les personnes ayant des dispositions charitables, d'aider à cette bonne œuvre de secours afin que l'Association puisse assister à temps le grand nombre de personnes indigentes ou souffrantes dans notre communauté à l'approche de l'hiver.

Toutes les contributions seront reçues avec reconnaissance et rendues publiques par la voie des journaux, et ces contributions devront être adressées au Très Rév. G. A. Rouxel, vicaire-général de l'archidiocèse de la Nlle-Orléans, ou à l'un ou à l'autre des membres du comité exécutif dont les noms suivent:

H. T. Lawler,	Thos. Layton,
J. B. Lafitte,	C. E. Girardey,
R. Cenery, Sr.	John T. Moore,
J. T. Gibbons,	E. L. Carrière,
Jas. J. Tarleton,	Thos. Fitzwilliams,
Thos. Prudhomme,	W. B. Schmidt,
E. Burke,	E. D. White,
B. Miltenberger,	Henry Greebel,
C. Spearl,	W. H. Lancaster,
O. de Armas,	A. Robert,
G. Collignon,	Wm. H. Byrne.

Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1878.

L'Association Catholique de secours pour les victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans est [illegible] approuvée par moi et je recommande pour trésorier de cette association M. Thomas Layton, président de la Banque du Sud.

G. A. ROUXEL, Vicaire Général
17sept—

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et exempts, et leurs familles, les deux cent soixante-dix veuves, leurs deux cent soixante-quinze orphelins privés tant d'un parent que de deux, l'incompétence de la ville de payer le département, avec une caisse épuisée, en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elles pourraient dans leurs moyens leur faire parvenir.

I. N. MARKS, Président.
1er sept—

Société Allemande de Secours.—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants:

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler;
Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Meller;
Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wander, Ph. Kreutz, G. Danner.
Quatrième ward—Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Eirkenbach, C. Huener, Hy. Rauschenbach, H. Heidenrann;
Cinquième ward—Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck;
Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Pragst;
Septième ward—Rev. O. Koelle, C. Lochbrunner, J. Jacobs;
Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman;
Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Rengstorff, John Ueber, H. Mueller;
Dixième ward—Frank Lauer, Casimir Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer;
Onzième ward—Maximilian Hermann, P. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kuemmel;
Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Buck;
Septième district—H. Tebbe, Henry Juergens.

AUX DAMES! Confections toile des meilleurs goûts, Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'express, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers; ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en lisière blanc.

Le buste a de 28 à 42; nous en faisons de plus grande sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis.

Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau ciseau de Foster. Adresser toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO., 172 à 265 E. Madison St. Chicago
28sept—

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE. Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL. — OCTOBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (les époux)
Abadie (Jean Bernard)
Aubry (Bernard Aimable)
Boyer (Auguste)
Brunette (Joseph Ferdinand)
Bouget (Joseph Félix)
Buisière (Romain)
Bellon (Lucien)
Bourgeois (André Lucien Henri)
Commingues (Dme née Victoire Lebrère)
Castagnon (Paul)
Cessac (Antoine)
Commagère (les époux)
Desmoliens
Durand (Mme née Duhart)
Dupin (Jacques)
Devaux (Denis)
Dauberé (Dme ou d'Hambert)
Faust (Claude)
Gariepied (Edouard)
Grainberge (Toussaint)
Gombert (Marius)
Hennequer (Elie)
Hamaud (Joseph)
Jarrias (François)
Kielwasser (Georges)
Lacoste (les époux Jean Marie)
Lepine (Jean Pierre)
Lerouge (Alphonse et Athanase)
Lafargue (Leo et Joseph Isidore)
Lucain-Lamothe (Vve)
Labasre (Vve née Cazagne)
Legrand (Jules Numa)
Manchot (Méderic)
Mège (Melchior)
Modus (les frères)
Martin (le Dr Jean André)
Ponchet
Poires (André)
Primot (Ludovic Eugène)
Pinche (Michel Victor)
Rosenberg
Rivaut (Jean Pascal)
Rouge (Jean)
Sélarier (Célestin)
Savary (Prosper Adolphe)
Tajague (Bastien)
Vignevieille (Jean Marie)
Vasion (Pierre dit "Le Tambour")
Villeneuve (Henry)
Youngbourg (Jean Baptiste)

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat, LEON BELLAGUET.
4 oct

Lieux d'enregistrement.

Mairie de la Nlle-Orléans, Hôtel de Ville, 30 août 1878.

LES lieux ci-dessous mentionnés ont été désignés comme bureaux d'Enregistrement pour les différents Wards de la ville, à savoir:

1er Ward. Transféré au No 193 rue Annunciation, entre Terpsichore et Robin, le 27 courant
2d .. No 364 rue Carondelet entre Delor et St-Joseph.
3e .. No 4 rue Perdido coin St-Charles.
4e .. Rue des Remparts, coin Conti.
5e .. Rue des Remparts, coin Ste-Anne.
6e .. No 129 rue Hôpital près Bourgogne
7e .. Coin Esplanade et Prieur.
8e .. Coin Grands Hommes et Poeta.
9e .. Coin Grands Hommes et [illegible].
10e .. Coin Ste-Marie et St-Charles.
11e .. Au coin des rues Washington et Magazine.
12e .. Au coin de l'Avenue St Charles et de la rue Bestia, du 26 au 28 courant.
Au coin des rues Tchoupitoulas et Austerlitz du 30 septembre au 5 octobre inclusivement.
Au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue Louisiana, du 7 octobre au 12 octobre inclusivement.
Au coin de l'Avenue Louisiane et de la rue Magazine du 14 octobre au 21 octobre inclusivement.
13e .. Coin Nord-Ouest de la rue Magazine et Bordeaux.
14e .. Rue Magazine, entre l'Avenue Peters et Octavie.
15e .. A la Maison de Cour d'Alger.
16e .. Maison de Cour.
17e .. Coin Seconde et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières clauses de la section 16 de l'acte No 100, approuvé le 20 avril 1877.

ED. PILSBURY, Maire.
30 août—60 f

Avis spécial. Bureau du charbon St. Bernard. Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons pour du comptant aux prix suivants.
Le charbon St Bernard à 45c le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c le baril.
Livré à domicile.
W. S. CAMPBELL, Agent
16 sept—

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet, Marchand de charbons PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier sur la Levée, près du débarcadère du Ferry à l'extrémité de la rue des Champs Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 1er sept—6m

COAL! COAL!

HEBRARD & ROCA, MARCHANDS de CHARBON Pittsburg, Anthracite et Cannel,

Bureau No 1 Carondelet près Canal. Dépôt sur la Levée, au pied de la rue Mandeville, 3e District.

Se rappellent à leurs amis et au public en général, et sollicitent bien respectueusement leur ordres pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits du marché, livrable à leur option.
7 juil—3m D M J

J. L. BALTZ, Au No 81 de la rue de la Douane. NOUVELLE-ORLEANS, Propriétaire du Pavillon du Chemin de Fer, A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au [illegible] Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

PROCURATIONS. PASSEPORTS

E. A. PEYROUX — NOTAIRE — 28.......Passage de la Bourse.......28 Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

ATTENTION. M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 mar 78—1 an V&O

FOURNEAU ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'Être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le commerce l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS, Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur, Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.

90........rue Baronne........90 Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

BOIS! BOIS! De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON, No 375 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde,			$5 50
Bois de frêne,	do	do	6 50
Chêne et frêne mêlés	do	do	6 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.
18 déc—1f H. CASSIDY J. F. HORAN.

F. Gonthier, MARCHAND-TAILLEUR —ET— Importateur de Draps français, de Cachemire, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 156 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variées et des plus nouvelles, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront lui faire l'honneur de leur confiance.
18 nov—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Par D. E. MORPHY & SON.
Avoine, Gru, Farine de Maïs.

PAR D. E. MORPHY & SON—D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu LUNDI 14 octobre 1878, à 10 heures du matin, sur la levée entre les rues Lafayette et Girod, pour le compte de qui cela concerne—
[illegible] sacs Farine.
[illegible] Gru.
[illegible] Farine de maïs.
Conditions—Comptant. 13 oct—1f

PAR FRANK SHARP.

Vente du contenu d'un magasin de vins et de liqueurs. Belle [illegible] d'olive, 2 vitrines de joaillier, dame-jeannes vides, comptoir de tailleur, 1 presse à cidre, 1 machine à boucher les bouteilles, nouveau genre, bouteilles, vides et boîtes d'emballage, 1 grande citerne, 1 beau mulet, des harnais, etc.

PAR FRANK SHARP, encanteur, bureau No 24 rue du Camp—Seront vendus LUNDI 14 octobre, à midi, au coin des rues Julia et Remparts, les articles mentionnés ci-dessus. Conditions—Comptant 13 oct—

H. CASSIDY & Co. (Maison établie en 1866.) Au No 95 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton, [illegible] en gros et en détail, de [illegible] de coton et fantaisie, à voiles, pour tentes, —Fabricants de— Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie. Étoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique.

Sacs à graine, café, ris, laine de toute espèce, sacs à "groceries" aux prix du Nord. 26 mars—1m.

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell, découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé contenant [illegible] qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité de ce nouveau Remède. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co., fabricants et chimistes, au No. 24 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue Magazine. 30 juin—Sa. MarVD.

A. BONNET. WM FRANTZ. M. OPITZ.

A. BONNET & CIE., 65........RUE ROYALE........65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de nouvelles [illegible] de modes [illegible] spécialement [illegible] avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques de modes. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.—

Les prix des commandes et des réparations de toute sorte, ont été également réduits de 25 cts.

MM. Frantz, Opitz et Krebs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DES— "FACTORS AND TRADERS," 37.......RUE CARONDELET.......37

Actif, 30 avril '78: $1,288,316.14

ED. A. PALFREY, Président. JNO. CHAFFE, Vice-Président. THOS. F. WALKER Secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	B. F. Eshelman,
John Chaffe,	Wm. [illegible] Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. H. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. A. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	[illegible] Abraham,
Joseph M. Elroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Baldwin,
	G. W. Sentell.

1er sept—3m

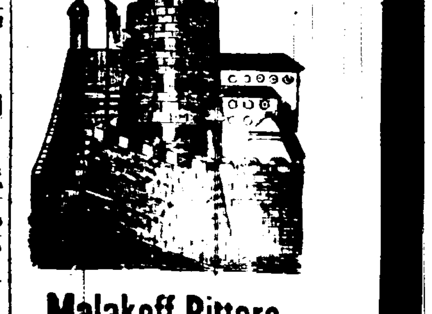

Malakoff Bitters, PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ, Seul Propriétaire et Fabricant 96.......RUE CONTI.......96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit et prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il soulage aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, [illegible] affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se méfier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

J. THOMSON & BROS., Importateurs et Marchands de Voitures, Wagons, et matériaux à fabriquer les CHARRETTES, Et fabricants de Voitures légères et de Wagons à ressorts. Tout à des prix raisonnables. 66 à 72 RUE DES REMPARTS Côté Sud, Entre Commune et Gravier.
11 août—3m

RAPPORT SEMI-ANNUEL DE L'ETAT DE LA Banque Nationale de l'Etat,

A la Nouvelle Orléans, à la clôture des affaires le samedi 29 juin 1878.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes		[illegible],048 79
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et garanties		9,377 50
Local de la Banque		20,000 00
Autres propriétés Foncières		50,000 00
Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt		2,250 00
Autres ressources valeur au comptant		147,179 86
Dû par des Banques et Banquiers		309,638 86
Currency	443,484 60	
Espèces	55,288 04	
Chèques sur d'autres Banques	436,204 41	934,977 05
		[illegible],563,273 07

PASSIF:

Capital réduit à		[illegible] 00
Surplus		[illegible]
Autres profits non-partagés		[illegible]
Montant en circulation		[illegible]
Dividendes non-payés, (inclus les dividendes de 15 pour cent payables le 8 juillet 1878)		73,[illegible] 87
Dû à des déposants	1,671,447 09	
Dû à des Banques et à des Banquiers	123,469 86	1,794,916 57
		[illegible],563,273 07

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exact—Témoins:

SAM'L H. KENNEDY, LOUIS A. WILTZ, ALF. MOULTON, JNO. B. LAFITTE, THOS. A. ADAMS, JULIUS VAIRIN, PIERRE LANAUX, Directeurs.

30 juin—77